そわかソ

showacan

www.showacan.fr

Boxe française - Canne de combat - Canne chausson

Charte des usagers

Article 1 - Locaux

Les activités se déroulent à Saint Laurent Nouan. Les adhérents sont tenus de se conformer aux règles et usages locaux en vigueur durant l'occupation des lieux mis à disposition .Accueil des élèves 10mn avant le début des cours. A l'exception des séances d'essai, les parents et proches ne sont pas autorisés à assister aux cours. Pas de cours pendant les vacances scolaires, fériés & si intempéries.

Article 2 – Pratique des activités

Les activités se déroulent sous la responsabilité du Président de l'Association SHOWACAN qui a seule autorité pour mettre fin aux activités si les conditions de sécurité ne sont pas réunies; Il peut notamment exclure/interdire l'accès à tout adhérent ne respectant pas les horaires, ne produisant pas le certificat médical d'aptitude à la pratique des activités, la tenue: Full Contact noire + protections, ne réglant pas la cotisation prévue ou dont le comportement est contraire à l'éthique sportive. .

Article 3 - Cotisation

La cotisation est exigible à partir de la 3ème séance. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement partiel ou total en cours d'année et cela, même en cas d'exclusion ou de démission de l'adhérent. Fin des inscriptions pour les cours le 15 décembre.

4 – Règles d'éthique

- Respecter les horaires de début et de fin de cours
- Se conformer aux règles et à l'esprit du sport
- Respecter le Professeur, l'arbitre et leurs décisions
- Respecter ses adversaires et ses partenaires, avoir une bonne hygiène
- Refuser le racisme, toute forme de violence et de triche
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Rester humble dans la victoire et digne dans la défaite
- Etre loyal, généreux et exemplaire

Article 5

Je reconnais avoir pris connaissance des règles de fonctionnement décrites aux articles 1 à 4.
Outre les motifs exposés à l'article 2, un membre peut être exclu pour les motifs suivants : non-respect du présent règlement, comportement en contradiction avec les objets de l'association ou action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités de l'association ou à sa réputation, comportement jugé dangereux, etc…

そわかソ

showacan

06.32.71.08.38 & showacan@orange.fr